



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-10

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 04 Voix délibératives totales : 23

OBJET : Compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 26 mars deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération, ce jour, approuvant le compte de gestion 2023 ;

Considérant qu'il y a concordance entre le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023.

Sous la Présidence de Madame DELABROY, Maire-adjointe, en l'absence du Maire sorti au moment de l'approbation du compte administratif 2023.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1er : Donne acte à monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2023, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	3 418 878,72	3 922 226,44	1 090 164,56	A1 1 593 512,28
Investissement	742 323,91	711 268,23 (2)	-53 293,25	A2 -84 348,93
Dont 1068		368 793,25		
Fonctionnement	2 676 554,81	3 210 958,21 (3)	1 143 457,81	A3 1 677 861,21

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 151 500,00	III + IV	0,00	B1 -151 500,00
Investissement	I 151 500,00	III	0,00	B2 -151 500,00
Fonctionnement	II 0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	1 442 012,28
Investissement	A2 + B2	-235 848,93
Fonctionnement	A3 + B3	1 677 861,21

Article 2 : Approuve le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.

Bury, le 2 avril 2024



Le Maire,

David BELVAL